

## Covid-19 : les nouvelles mesures mises en place par la municipalité et rappel

### 1. Aides aux entreprises

- **Taxe locale sur la publicitaire extérieure (TLPE)**  
Pour la durée du confinement, la décision a été prise d'exonérer les sociétés privées d'activité
- **Fonds territorial**  
Suite à la conférence économique de vendredi dernier présidée par la Préfète de Région et le Président de la Région Grand-Est, Colmar Agglomération donne son accord de principe à la participation à un fonds territorialisé regroupant la Région, le Département et Colmar Agglomération. Cette mise de fonds de Colmar Agglomération sera dédiée aux entreprises de son périmètre sous forme d'avances remboursables. Les modalités seront précisées ultérieurement.

### 2. Aide aux personnels soignants

- A l'instar de la Région Grand Est, Colmar Agglomération et la Trace proposent la gratuité des transports en commun pour l'ensemble des personnels soignants.

### 3. Rappel

La Ville de Colmar et l'agglomération rappellent les règles de confinement pour les familles.

Ainsi, aucun nettoyage n'est effectué sur les aires de jeux.

Gilbert Meyer  
Maire de Colmar  
Président de Colmar Agglomération

#### CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
lucie.hamon@colmar.fr